

# Lettre de Pierre Leyris à Jean Paulhan, 1934

**Auteur : Leyris, Pierre (1907-2001)**

## Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

## Citer cette page

Leyris, Pierre (1907-2001), Lettre de Pierre Leyris à Jean Paulhan, 1934, 1934.  
Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX  
OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 09/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14448>

## Information sur la lettre

Date1934

DestinatairePaulhan, Jean (1884-1968)

LangueFrançais

## Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

ÉditeurSociété des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne,  
LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière  
modification le 22/08/2025

13 Rue de Samie

M. L. L.

Cher Guzman

Un bonjour, très bonjour : cette  
instruction est pour le moins maladroite.  
J'aimerais bien la remettre en la forme  
antérieure. Mais cela, j'ai beaucoup à  
faire. Mais, très, l'intention de publier la  
lettre dans votre prochain numéro, et quel  
délai ne fais-je pas ?

Ouvrez-moi pour les épreuves imprimées.

Ceci encore : je ne puis vous insister sur  
le fait que cette instruction soit devenue laide,  
mais tout de même, il me semble impossible  
de ne pas insister sur ce que j'ai fait pour l'Anglais.  
Je ne puis passer pour sinologue.

J'aimerais bien aller vous voir, mais la  
vie m'empêche.

Bonne nuit

Pierre Lory

L'air du mois n'est pas sans miasmes.

On sait que Trotsky est en fait relégué en un lieu s'éloigné du territoire français où il se trouve sous la surveillance de la police. Or le gouvernement n'a pas rapporté son arrestation d'expulsion, et d'autre part il est fort douteux qu'aucun état européen accorde un visa à Trotsky. ~~La situation est donc la même~~  
Solution provisoire.

Mais une solution beaucoup plus radicale a été récemment envisagée : la déportation de Trotsky dans une île lointaine d'Afrique, La Réunion par exemple. Toutefois ceci ne saurait aller sans une nouvelle préparation de l'opinion publique qui s'effectuait, sur la indication des forces de droite, vers le début de vacances parlementaires.

On pouvait lire déjà dans le numéro du 15/6/34 de *Craince* une note qui se terminait par les mots :

"Qu'attend le Ministère des Intérieurs pour exécuter son arrestation d'expulsion ?

On devine, non plus d'anciens combattants de rejoindre leur - même Trotsky à la frontière ?"

Cette petite phrase qui n'a été fort nettement à des mesures de violence les éléments fanatisés de droite, prend une signification parti intentionnelle si l'on se rappelle qu'une campagne de la même presse provoqua à la veille du jour même mondiale d'assassinat du Taurin - l'atmosphère actuelle est évidemment bien faite pour le courage des candidats...

Les visées de la droite sont claires : obliger le gouvernement, par la menace de violence contre Trotsky, à exécuter au plus tôt son programme hospitalier.

Pierre Leyris

Cher ami

Je t'ai communiqué la lettre  
de Laloy. Je suis heureux que vos juges  
comme moi aient le texte que je suis  
parti de, semble plus "vrai" que le texte de  
l'association, avec mots restreints.

Dans la constitution, ne veut-il pas  
suffisamment que le Monsieur Etienne de la  
bien donner son avis d'ensemble sur le texte?  
Il y a deux ou trois points d'ailleurs sur  
lesquels j'aimerais lui demander des éclaircissements<sup>(1)</sup>  
(non pas sur le texte que vous avez, qui est,  
je crois, limpide). Il faudrait que Michaux  
ait la gentillesse de me prêter à nos besoins  
ce livre (inéditable, parce que publié en Chine)  
Voulez-vous le lui demander, je ne

(1) Or tous les noms propres à corriger.

